

Cofinancé par l'Union Européenne Kofinanziert von der Europäischen Union

Rhin Supérieur | Oberrhein



Saisir une dépense de frais de personnel en méthode 2, pour une personne travaillant à 100 % pour le projet, dans

Synergie-CTE

Combinaisons budgétaires concernées : 3, 4 et 7 Justificatifs à fournir : document d'emploi + justificatif de travail exclusif pour le projet

Emetteur	Indiquez le nom de votre structure. ex : Université X
Référence du document	Faites référence à la personne dont les frais de personnel sont valorisés en indiquant le nom ou les initiales de la personne, l'année et le mois concernés. ex : MeyerQuentin_2025-03
Date du document	Sélectionnez la date du dernier jour du mois pour lequel la dépense de frais de personnel est présentée. ex : 31.03.2025
Nature du document	Sélectionnez dans le menu déroulant Fiche de paie / Fiche de temps (timesheet) / Justificatif des frais de personnel
Documents rattachés	Ajoutez le justificatif de travail exclusif pour le projet du mois concerné ou rattachez le si vous l'avez préalablement chargé directement dans « Pièces justificatives des dépenses ». Il n'est pas nécessaire de rattacher ici le document d'emploi. Pour en savoir, plus, consultez le chapitre 4 des tutoriels vidéo Synergie-CTE.
Action du plan de travail à laquelle se rapporte la dépense	Sélectionnez dans l'arborescence l'action du plan de travail sur laquelle la personne a le plus travaillé durant le mois concerné. ex : Réalisation des diagnostics auprès des agriculteurs
Poste de dépense sur lequel imputer la dépense	Sélectionnez dans l'arborescence Frais de personnel - Méthode 2
Nature de la dépense	Sélectionnez En argent
Mode de paiement	Sélectionnez dans le menu déroulant Autre (méthode 2) car il s'agit d'un coût unitaire dont le montant diffère du montant du salaire réel.
Date de paiement	Sélectionnez le dernier jour du mois concerné. ex : 31.03.2025
Montant total de la dépense	Saisissez le montant total à valoriser pour le mois concerné conformément au barème de coûts unitaires mensuels établi par le programme. Le montant à indiquer dépend de la catégorie de poste de la personne concernée. Pour en savoir plus, consultez les règles d'éligibilité des dépenses dans le manuel du programme. ex : 3936.00 € pour la catégorie B.
Montant de la dépense affecté au projet	Vérifiez que le montant reporté ici est bien identique à celui renseigné dans le champ précédent. ex : 3936.00 €
Localisation de la dépense	Cette information est pré-remplie : vous n'avez rien à saisir ici.
Marché public	Vous n'avez rien à saisir ici : ce champ ne concerne pas les dépenses de personnel.